

N° 6861²¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

**portant organisation de la sécurité civile et création d'un
Corps grand-ducal d'incendie et de secours, modifiant**

- 1. la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;**
- 2. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
- 3. la loi modifiée du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat et des établissements publics placés sous le contrôle direct de l'Etat ;**
- 4. la loi modifiée du 8 décembre 1981 sur les réquisitions en cas de conflit armé, de crise internationale grave ou de catastrophe ;**
- 5. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;**
- 6. la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail ;**
- 7. la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant création de l'Administration de la navigation aérienne ;**
- 8. la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat**

et abrogeant la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(27.3.2018)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 20 mars 2018 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant organisation de la sécurité civile et création d'un
Corps grand-ducal d'incendie et de secours, et modifiant**

- 1. la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;**
 - 2. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
 - 3. la loi modifiée du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat et des établissements publics placés sous le contrôle direct de l'Etat ;**
 - 4. la loi modifiée du 8 décembre 1981 sur les réquisitions en cas de conflit armé, de crise internationale grave ou de catastrophe ;**
 - 5. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;**
 - 6. la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail ;**
 - 7. la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant création de l'Administration de la navigation aérienne ;**
 - 8. la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat**
- et abrogeant la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 20 mars 2018 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 24 janvier et 7 novembre 2017 ainsi que des 20 février et 6 mars 2018 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 27 mars 2018.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président du Conseil d'État,
Georges WIVENES